



Communiqué

le 29/11/2016

Déclaration liminaire Commission Administrative Paritaire des Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels CNFPT – Paris Mardi 29 novembre 2016

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur,

Mesdames, Messieurs,

Nous souhaitons d'abord remercier les services de la direction des sapeurs-pompiers qui ont appliqué, avec minutie, les règles relatives aux dossiers transmis par les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Ce surcroît de rigueur, maintes fois demandé par les représentants du personnel, est également présent dans les concours et examens, ce dont nous nous félicitons. Les tirages au sort des représentants des personnels dans les jurys vont être présentés à cette instance, nous réclamons à nouveau que les titulaires et suppléants soient invités à siéger dans les jurys et sous-jurys.

Les textes des emplois supérieurs de direction devraient être publiés avant la fin d'année, cependant, nous restons toujours dans l'attente de la réponse aux questions posées sur les pensions et retraites : où en est la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) ? Nous réitérons nos craintes quant aux possibilités de maintien de la catégorie active et d'intégration de la prime de feu dans le calcul des droits à pension.

A propos des postes de directeurs et de directeurs adjoints, nous constatons des vacances et des intérim, trop nombreux et de durée disproportionnée, discréditant ainsi la fonction. Par ailleurs, nous nous interrogeons sur les « largesses » dans la vérification des pré-requis par la direction générale, des postulants aux emplois de directeurs.

Nous espérons que les textes sur les emplois supérieurs de direction (ESD) résoudront, dans les meilleurs délais ces graves anomalies. Nous déplorons toutefois, les connivences des réseaux en place, qui facilitent grandement certaines nominations.

Les départements et collectivités préparent actuellement leurs budgets 2017 : nous renouvelons nos inquiétudes sur les coupes budgétaires mettant en cause les effectifs humains et les moyens, engendrant une baisse de la réponse opérationnelle. N'oublions pas que nous ne serons jugés, par nos concitoyens, que sur notre savoir-faire opérationnel, qui reste notre cœur de métier.

Plusieurs SDIS trahissent les textes, en connaissance de cause, en proposant des postes d'officiers (chefs de salle CODIS, chefs de centres...) à des sous-officiers faisant fonction. Nous souhaitons que la direction générale soit plus directive auprès des SDIS. La catégorie B de notre profession est déjà mise à mal et demeure toujours en attente d'une réforme profonde. Notons également que des SDIS omettent sciemment de publier les postes vacants, conformément aux règlements intérieurs et autres organigrammes, validés réglementairement. Hélas nous constatons que perdure l'absence d'entretiens individuels des officiers lors d'une évaluation annuelle...

Quelle valeur prennent alors les tableaux d'avancement ou de mobilités présentés ici ? Impactant directement et lourdement la carrière des nos collègues.

Par courrier du 4 novembre, le centre de la fonction publique territoriale (CNFPT) nous a informé que les nuitées d'hôtel ne seraient pas prises en charge, puisque les réunions de la CAP ont lieu le matin à 10 h. Cette disposition inique, nous empêche, en tant que représentants des personnels officiers, de préparer sereinement cette réunion bisannuelle. Nous réitérons notre demande de prise en charge des frais d'hébergement la veille de la CAP.

La CAP des officiers ne saurait ignorer le fonctionnement de l'école nationale (ENSOSP) qui peine à dispenser des formations appropriées. Les retours d'expérience des stagiaires sont tellement édifiants que nous nous demandons pour quelles raisons une réforme en profondeur n'a pas encore eu lieu. Nous tirons également l'alarme sur le financement des formations initiales, puisque certains souhaitent s'en désengager, mettant les SDIS dans l'incapacité de financer les formations des jeunes officiers.

Les violences envers les sapeurs-pompiers sont récurrentes et en forte augmentation, les cadres que nous sommes sont également confrontés au travers des équipes qu'ils dirigent et sont demandeurs d'une formation accrue en ce domaine, notamment en inter-services.

Au sein de l'ENSOSP, nous vous rappelons que nous revendiquons une place aux organisations syndicales représentatives in situ, via des permanences, mais également par une implication dans la formation des officiers au titre du dialogue social. En cette période de fin d'année, devrions nous, comme les enfants, écrire une lettre au Père Noël pour formuler nos souhaits, puisque vous ne savez pas nous entendre ?

Lors des deux précédentes CAP, nous avons évoqué les recours liés à l'attribution des postes en fonction des résultats des élections. Monsieur le président, avant les élections de 2018, nous vous demandons à nouveau de saisir les administrations compétentes, afin de clarifier les positions et éviter les recours et litiges.

Pour le service de santé et de secours médical (SSSM), certes les textes sont parus, mais peu de SDIS ont présenté les tableaux d'avancement pour les infirmiers et les cadres de santé, pénalisant leurs déroulement de carrières. Nous regrettons ce manque d'ambition et de reconnaissance pour nos collègues.

En juin dernier, nous vous exprimions le besoin de la profession d'une ligne de conduite claire en matière de facturation des missions des SDIS : à trop laisser leur libre administration aux collectivités, les inégalités pèsent sur les citoyens, inégaux devant le secours public. La direction générale a-t-elle une réponse clairvoyante ?

Dans le secours d'urgence aux personnes (SUAP), nous réclamons encore et toujours d'être associés au comité national de suivi et d'évaluation, aux côtés des autres acteurs du secteur. Nous avons lu avec attention l'analyse, parue dans le journal de l'actualité juridique du droit administratif (AJDA), relative à l'implication des SDIS dans le transport sanitaire, écrit par le Colonel Luc Corack (DD SIS 60) et Pierre François Rolland. Le constat n'est pas optimiste, un éclaircissement dans le domaine du secours d'urgence aux personnes (SUAP) semble absolument nécessaire.

Malgré notre implication dans la santé et la qualité de vie en service (SQVS), nous ne pouvons que regretter les quelques situations locales qui méritent toujours l'attention de notre direction générale, voire une intervention de sa part.

Avant de conclure, comme vous avez pu le constater, c'est la énième fois que nous vous réclamons un certain nombre de mesures simples, de réponses, d'éclaircissements qui restent sans suites. Pourquoi s'étonner que dans certaines professions, les syndicats soient débordés par une base qui ne s'y reconnaît plus ? Méfions-nous, le monde des sapeurs-pompiers n'est pas à l'abri de ce type de dérive. Si les organisations syndicales représentatives ne sont plus reconnues, c'est bien parce que vous instaurez un faux dialogue social, fait de leurres et de faux semblants.

Attention, le jeu de dupes ne mène qu'à l'échec.

Pour conclure, nous remercions les personnels de la DGSCGC et du CNFPT qui ont préparé cette commission, toujours dans des délais courts. Vos personnels, malgré les contraintes techniques et les difficultés liées aux disparités des SDIS méritent des félicitations.

Merci de votre attention

Proposer- négocier-contracter

www.snspp-pats.com

snspp-pats@snspp.fr

www.facebook.com/snspp.pats.fo

www.twitter.com/SNSPP_PATS

SNSPP-PATS-FO

05.57.15.24.18

20 avenue du Général De Gaulle
33120 Arcachon